



« Le plus tôt sera le mieux ! » Tous les conseillers, experts, spécialistes vous le diront : commencer de bonne heure à se créer une retraite supplémentaire permet d'atténuer l'effort d'épargne et de capitaliser dans le temps des sommes importantes. Parmi tous les outils à votre disposition, deux se distinguent particulièrement : le PER et l'assurance-vie.

## LA RETRAITE SE PRÉPARE À TOUT ÂGE

Tous les actifs savent, un, que leurs revenus vont baisser très sensiblement une fois à la retraite et, deux, que plus les revenus d'activité sont importants, plus le taux de remplacement – c'est-à-dire le rapport entre le montant de la pension et le dernier revenu d'activité – sera faible. Pire encore, ce taux de remplacement va dégringoler au fil des ans. Selon le Conseil d'orientation des retraites, un cadre né en 1955 peut espérer percevoir à la retraite 55,5 % de son dernier salaire, alors qu'un cadre né en 1985 ne pourra compter que sur 42,7 %.

La nécessité d'épargner pour compenser cette baisse prévisible de ses revenus s'impose comme une évidence chez toutes les générations. Mais pour savoir où placer la barre et dans quels supports investir son argent, un constat s'impose : plus on commence tôt et plus le taux de rendement du placement est élevé, moins l'effort est douloureux.



### BON À SAVOIR

#### L'audit de protection sociale est plus que jamais indispensable

Calculer les revenus dont on souhaite disposer à la retraite, estimer son effort d'épargne, choisir les bons supports et les bons rendements, profiter des avantages fiscaux en évitant les pièges... Pour toutes ces démarches, le recours aux conseils de spécialistes est indispensable. L'audit de protection sociale proposé par notre partenaire assureur AG2R LA MONDIALE est gratuit, confidentiel et sans engagement. Il vous permet de faire, avec un conseiller expert, un bilan complet sur votre situation et celle de vos proches. Une fois cette "photographie" réalisée à l'instant *t*, il propose des solutions pour l'optimiser, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour tenir compte de l'évolution de votre situation. *Rendez-vous sur le site [amphitea.com](https://www.amphitea.com) pour découvrir le déroulement d'un audit.*

#### Les jeunes optent pour la capitalisation

En matière de retraite, les jeunes de 18 à 35 ans affichent une contradiction. D'une part, on les entend régulièrement dire, avec un certain fatalisme : « *De toute façon, nous n'aurons pas de retraite.* » D'autre part, les enquêtes d'opinion montrent qu'au-delà de ce cynisme affiché ils ne diffèrent finalement guère de leurs aînés. Ils souhaitent, en effet, partir le plus tôt possible à la retraite, tout en étant conscients que cela leur sera difficile.

Par ailleurs, ils craignent que le système de retraite par répartition ne puisse pas répondre à leurs besoins à la retraite, compte tenu de l'évolution démographique de la société.

Selon l'enquête 2022 réalisée par le Cercle de l'Épargne, AMPHITÉA et AG2R LA MONDIALE, 73 % des 18/24 ans et 77 % des 25/34 ans mettent ainsi de l'argent de côté, contre 65 % des 50/64 ans. Avec réalisme, les jeunes se disent aussi majoritairement favorables à la retraite par capitalisation.

#### Plan d'Épargne Retraite (PER) : il a tout bon !

Conçu pour inciter les Français à préparer financièrement leur retraite, le PER a rencontré son public en raison de ses nombreux atouts. Tout d'abord, la possibilité offerte de sortir en rente, en capital, en capital fractionné, ou avec un mix de ces différentes options, séduit énormément par sa grande souplesse. L'avantage fiscal consistant à déduire ses versements de son revenu imposable n'est pas négligeable non plus... même s'il ne faut pas oublier que la rente ou le capital seront imposés à la sortie. Même si l'épargne est bloquée jusqu'à la retraite, il est possible sous certaines conditions de faire des retraits, notamment pour acquérir sa résidence principale. Autre avantage encore, on peut continuer à alimenter son contrat une fois à la retraite.

Commencer à cotiser sur un PER dès le début de sa vie professionnelle, autour de 30 ans, permet de bénéficier de l'effet de capitalisation sur le long terme, ce qui peut considérablement augmenter le capital disponible une fois à la retraite.

## Assurance-vie: encore et toujours!

Autre outil d'épargne idéal pour préparer sa retraite, l'assurance-vie présente d'autres avantages que le PER, ce qui fait dire aux spécialistes que les deux produits ne sont pas concurrents, mais complémentaires, avec un choix à arbitrer aux différents âges de la vie en fonction des besoins des uns et des autres.

Contrairement au PER, l'assurance-vie n'offre pas de déduction fiscale sur les versements à l'entrée, mais des abattements fiscaux importants sur les retraits, dès lors que le contrat a au moins 8 ans d'âge. En cas de décès, elle trouve tout son intérêt dans la transmission du patrimoine, avec un abattement de 152 500 euros pour chaque bénéficiaire sur tous les versements effectués avant 70 ans.

Côté fonctionnement, l'épargne placée sur une assurance-vie est disponible avec des retraits possibles à tout moment. Et côté sortie, on peut opter pour la rente ou le capital.

## Les autres solutions

Même si le PER et l'assurance-vie se distinguent particulièrement, d'autres solutions d'épargne existent, et il peut être intéressant d'y avoir recours dans la perspective de diversifier ses placements. Le Plan d'Épargne en Actions (PEA), l'immobilier, la pierre papier des SCPI sont autant de supports d'épargne à envisager avec leurs avantages et leurs inconvénients. •



# 152 500 €

En cas de décès de l'assuré, c'est le montant de l'abattement fiscal pour chaque bénéficiaire d'une assurance-vie, sur tous les versements effectués avant 70 ans.



## DE NOMBREUX SERVICES À VOTRE DISPOSITION

Parce que la retraite fait partie de vos sujets de préoccupation majeurs, notre partenaire assureur a développé, avec ses équipes, de très nombreux services dédiés pour vous informer, vous aider à prévoir, anticiper, décider. La plupart de ces services, mis en place pour vous, sont accessibles gratuitement ou inclus dans les prestations liées à vos contrats.

Reportez-vous sur notre site au numéro 117 d'AMPHITÉA magazine (octobre 2022) pour découvrir, ou redécouvrir, ces services à votre disposition.



## Témoignage



### « LA RETRAITE, J'Y PENSE DEPUIS LONGTEMPS. »

Après avoir été infirmière libérale, puis conjointe collaboratrice de son mari, Valérie Jathière, Correspondante régionale AMPHITÉA en Centre-Val-de-Loire, est retournée à ses premières amours professionnelles en travaillant dans un hôpital psychiatrique.

« L'allongement de l'espérance de vie déséquilibre le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités. Si nous voulons que nos enfants aient une retraite, il est normal d'augmenter la durée de cotisations en repoussant l'âge légal de départ. L'aspect négatif de la réforme est qu'elle va impacter les personnes en situation de précarité.

Malgré les aides qu'on leur apporte, la vie devient difficile pour elles avec l'inflation, l'augmentation des prix

de l'énergie et des dépenses de santé... alors l'effort pour travailler plus longtemps va certainement plus peser pour elles.

En ce qui concerne l'impact de la réforme sur ma situation personnelle, j'ai fait le point, quelques mois avant son entrée en vigueur, avec mon conseiller, et je dois le revoir en 2024. Je devrais travailler jusqu'à 65 ans, mais pourquoi ne pas partir plus tôt, si toutefois c'est possible!

Je n'ai pas encore réfléchi à un rachat de trimestres, même si je sais que ça coûte cher. La retraite, j'y pense depuis longtemps et j'ai commencé à mettre de l'argent de côté lorsque j'ai obtenu mon diplôme d'État, en ouvrant un contrat Madelin, transformé depuis en PERI.

Pour le reste, avec mon mari, nous avons un projet immobilier, et en attendant sa concrétisation je suis aujourd'hui dans l'expectative. »